



communauté  
de communes

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-200066975-20241223-95\_CC191224-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 19 décembre 2024

### Convocation

Date : 13/12/2024

Affichée et mise en ligne  
le : 13/12/2024

\*\*\*\*\*

### Délibération n°

95-CC191224

\*\*\*\*\*

### Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 35
- Pouvoirs : 7
- Votants : 42
- Absents : 2

\*\*\*\*\*

### Résultats :

- Pour : 42
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas  
part au vote : 0

\*\*\*\*\*

### Liste des délibérations

Affichée le 20/12/2024

Mise en ligne le :

20 DEC. 2024

Délibération mise en

ligne sur le site internet  
de la CCSSO le :

23 DEC. 2024

### BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES AU TITRE DE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Salle de l'Obélisque - 4 ter avenue de Creil - 60300 Senlis sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 13 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL**

**Secrétaire de séance : Madame Magalie BENOIST**

### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise

Monsieur BATTAGLIA Alain

Madame BENOIST Magalie

Monsieur BLOT Laurent

Monsieur BOUFFLET Pierre

Monsieur CHARRIER Philippe

Monsieur CURTIL Benoit

Monsieur de la BEDOYERE Jean-

Marc

Monsieur DUMOULIN François

Monsieur GAUDION Philippe

Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Madame GLASTRA Delphine

Madame GORSE-CAILLOU Isabelle

Madame JAUNET Christel

Monsieur LAPIE Dominique

Monsieur LEFEVRE Sylvain

Monsieur LESAGE William

Madame LOISELEUR Pascale

Madame LOZANO Michelle

Madame LUDMANN Véronique

Monsieur MARÉCHAL Guillaume

Madame MARTIN Emilie

Monsieur MELIQUE Jacky

Madame MIFSUD Florence

Monsieur NGUYEN PHUOC VONG

Jean-Pierre

Monsieur NOCTON Laurent

Madame PALIN-SAINTE-AGATHE

Martine

Monsieur PATRIA Alexis

Madame PRUVOST-BITAR

Véronique

Madame REYNAL Sophie

Monsieur ROLAND Dimitri

Madame SIBILLE Elisabeth

Monsieur SICARD Bruno

Madame TONDELLIER Viviane

### Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Madame TONDELLIER Viviane

Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST-BITAR Véronique

Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur MARÉCHAL Guillaume

Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie

Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame LUDMANN Véronique

Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame SIBILLE Elisabeth

Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Paraphes

<i>By</i>	<i>MB</i>
-----------	-----------

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis

03 44 99 08 60

[www.ccsso.fr](http://www.ccsso.fr)

**Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :**

Monsieur FROMENT Daniel, représenté par Monsieur TESSON Gilles

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-200066975-20241223-95\_CC191224-DE

**Étaient absents**

Monsieur DIEDRICH Wilfried

Monsieur GRANZIERA Gilles

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 35 présents et 7 pouvoirs.  
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Les dispositions extraites de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que dans les collectivités de plus de 2 000 habitants, un bilan des cessions et acquisitions immobilières soit présenté devant l'assemblée délibérante. Ce bilan sera, par ailleurs, annexé au compte administratif.

La communauté de commune a réalisé sa première acquisition en 2024. Il s'agit de l'achat de parcelles pour la construction de la MAM qui figure dans le tableau ci-dessous :

Date acquisition	Adresse	Parcelles	Surface	Montant de l'acquisition hors frais de vente
05/07/2024	Lieu-dit : Le Poirier Janot à Chamant (60300)	B 938 B 939	00ha 19a 05ca 00ha 02a 01 ca	85 000,00 €

Précise qu'aucune cession n'a été réalisée au cours de l'exercice 2024

**Après avoir entendu l'exposé,**

**DÉLIBÉRATION**

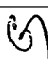
**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Considérant** que le bilan des acquisitions et des cessions opérées par la CCSSO doit être annexé au compte administratif de l'année considérée, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur celui de l'exercice 2024 :

Paraphes	
	TB

## DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

**ARTICLE 1 : DE PRENDRE** acte de la présentation du bilan des acquisitions et des cessions foncières de l'année 2024 ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le : 23 DEC. 2024*

*De la publication sur le site internet de la CCSSO : 23 DEC. 2024*

*Fait à Senlis, le 23 DEC. 2024*

**Guillaume MARECHAL**



*Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise*

**Magalie BENOIST**

*Secrétaire de séance*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*